

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le peu d'intérêt qu'offraient les nouvelles d'Es-
pagne nous avait dispensé depuis quelque temps
d'en parler. Mais l'arrivée du maréchal Narvaez à
Madrid crée une nouvelle situation qui nous engage
à passer rapidement en revue les faits généraux et
les incidents que nous apportent les derniers cour-
riers venus de la Péninsule.

D'après la *Epoca*, le cabinet O'Donnell continue
à s'occuper activement de l'organisation du Sénat.
Les nominations des sénateurs coïncideront proba-
blement avec la convocation des Cortès. L'époque
précise à laquelle celles-ci doivent être réunies n'est
pas encore positivement fixée. Le président et le
secrétaire de la commission, chargée de rédiger le
rapport sur le projet de loi du conseil d'Etat, ont
présenté le résultat de leurs travaux au ministre de
l'intérieur. Aussitôt après que ce ministre aura reçu
les votes particuliers de quelques-uns des membres
de cette commission sur des points plus ou moins
secondaires, on s'occupera, dans le Conseil des
ministres, de l'examiner, et une fois approuvé, il
sera procédé à la nomination des conseillers d'É-
tat. « Le calme absolu dont jouit la nation, et la
sécurité complète qui ne doit pas être altérée,
ajoute la *Gazette officielle* de Madrid, rendent su-
perflue la publication des bulletins que les gouver-
nements adressent tous les jours au ministre de l'in-
térieur sur l'état de tranquillité des provinces. »

On sait que la Russie envoie auprès de la reine
Isabelle, l'un de ses hauts dignitaires, pour renouer
avec l'Espagne les rapports diplomatiques qu'elle
avait depuis longtemps interrompu. Les correspon-
dances de Madrid nous apprennent, en outre, que
le représentant de l'Autriche, à Madrid, a eu une
longue entrevue avec le maréchal O'Donnell et lui a
manifesté les sentiments les plus bienveillants de
la part de l'Empereur son maître. Enfin, au der-
nier baise-main qui a eu lieu à l'occasion de l'an-
niversaire de la naissance du Roi, le maréchal
O'Donnell portait le grand cordon de la Légion-

d'Honneur que lui a conféré S. M. l'Empereur des
Français et recevait le plus gracieux accueil de la
Reine.

Une seule ombre fait tache au tableau. On parle
beaucoup dans les cercles politiques de Madrid, d'un
manifeste qu'écrit ou qu'a écrit le duc de la Victoire
sur les derniers événements, et qui sera publié
aussitôt que l'état de siège sera levé. Il est vrai que
d'autres personnes disent que le général Esparte-
tero renoncera à toute publication dans la presse et
que, se présentant comme candidat aux prochaines
élections de la province de Logrono, il aspire à ve-
nir siéger dans les Cortès, où, de toute manière, il
est probable qu'il occupera une place comme futur
sénateur du royaume.

Tel était en résumé la situation au moment où
le maréchal Narvaez est arrivé à Madrid. Cette si-
tuation est-elle changée au moment où nous écri-
vons? C'est ce que nous ne saurions dire. Les jour-
naux prétendent que le Maréchal, accompagné du
duc de Sevillano qui était allé le recevoir, s'est re-
posé deux heures dans l'hôtel où il est descendu,
et s'est rendu aussitôt chez le président du conseil
et plus tard auprès de la Reine et de son auguste
époux. La Reine, quoique légèrement indisposée
depuis deux jours, aurait reçu avec son affabi-
lité ordinaire le général Narvaez et la conférence
avec Leurs Majestés, ainsi que l'entrevue avec le
maréchal O'Donnell, auraient été hautement satis-
faisantes.

Les prochains courriers nous apprendront si cet
heureux état de choses se maintiendra. — Havas.

On lit dans le *Moniteur*:

Le service d'hiver va être prochainement réor-
ganisé sur les lignes de chemins de fer; à cette oc-
casion le Ministre de l'agriculture, du commerce et
des travaux publics a adressé, le 3 de ce mois, aux
diverses Compagnies une circulaire par laquelle il
leur recommande de la manière la plus pressante
l'exacte observation des ordres de service et pres-
criptions réglementaires, sur lesquelles repose la

sécurité de l'exploitation. Le Ministre, en com-
muniçant cette circulaire aux ingénieurs en chef
du contrôle, leur prescrit un redoublement de vi-
gilance pour assurer l'exécution des instructions
qu'elle renferme, et leur renouvelle l'invitation de
signaler rigoureusement toute infraction aux règle-
ments, lors même qu'il n'en serait résulté aucun
accident.

Le rapport du Ministre des finances à l'Empereur
devait faire pressentir les mesures annoncées hier
par le *Moniteur* contre la spéculation qui a pour
objet le triage et la fonte des monnaies. Nous pou-
vons dire que la note du journal officiel a été accueil-
lie partout avec faveur. Les personnes qui, en sel-
vrant au triage et à la fonte des monnaies d'argent,
croyaient faire une opération licite sont maintenant
averties, et nous croyons que cet avis seul suffira
pour les faire renoncer à un trafic que la conscience
réprouve et que la loi punit. — L. Boniface.

(Constitutionnel.)

La *Gazette des Tribunaux* donne les indications
suivantes sur les pénalités encourues par suite du
triage et de la fonte des monnaies :

« Comme le rappelle la note du *Moniteur*, la fonte
des monnaies ayant cours légal, de tout temps,
été interdite par les lois françaises.

« D'anciennes ordonnances, qui n'ont jamais été
abrogées, la prohibent de la façon la plus expresse,
ce sont la déclaration royale du 24 octobre 1711,
l'édit de février 1718 (art. 15), et l'édit de février
1726 (art. 13). Ces différents textes défendent aux
orfèvres, joailliers et autres ouvriers travaillant en
or et en argent de difformer et de fondre les espè-
ces ayant cours dans le royaume. Il est également
défendu par ces ordonnances d'acheter ou de ven-
dre les matières d'or et d'argent à plus haut prix
que celui qui doit être payé aux hôtels des monnaies.
Un arrêt de la cour des monnaies, du 30 septembre
1782, et qui n'a jamais non plus été abrogé, a dé-
fendu à tous fondeurs, orfèvres, ouvriers et à tou-

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

XX. — MERYEM ET BEL-KADI.

Deux heures s'étaient écoulées depuis la scène que
nous venons de raconter; les quatre victimes désignées
pour être exécutées pendant le jour suivant avaient été
enfermées dans une salle commune, sous la surveillance
de quelques Tolbas bien armés, commandés par Bel-
Kadi. Mohammed était retourné dans la tribu des Sen-
nadjas, et ne devait revenir que le lendemain de bonne
heure.

Bel-Kadi était assis à la porte de la salle, ses pistolets
chargés à sa ceinture, son fusil près de lui; il fumait et songeait.

L'intervention de Meryem l'avait surpris le premier et
plus que Mohammed même, car jusqu'à ce moment il
avait pu croire que la jeune fille aimait Henry et qu'elle
n'avait quitté Kuelaa que pour le sauver. La conduite
qu'elle venait de tenir l'étonnait donc au dernier de-
gré, et, comme Mohammed, il craignait qu'il n'y eût là
quelque ruse de la part de la bohémienne pour tenter un
effort suprême et faire évader ceux dont elle avait re-
tardé la mort. Bel-Kadi veillait donc, et il faisait bonne
garde.

Bel-Kadi aimait toujours Meryem du même amour ja-
loux, et, en lui confiant la garde des prisonniers, Mo-

ammed savait bien ce qu'il faisait. Il n'y avait pas à
craindre qu'il laissât Henry s'évader.

En ce moment, des pas retentirent dans le corridor,
et une femme s'approcha du jeune Kabyle.

Cette femme était Meryem. Bel-Kadi la reconnut de
suite, malgré l'obscurité.

— Bel-Kadi, dit la jeune femme d'une voix douce et
émue, n'êtes-vous pas là?

Bel-Kadi s'était levé.

— C'est vous, Meryem? répondit-il brusquement.

— C'est moi... Êtes-vous seul?

— Que me voulez-vous?

— J'ai à vous parler.

Le cœur de Bel-Kadi battait à se rompre; tous ses
doutes lui étaient revenus; il était évident que Meryem
cherchait un prétexte pour l'éloigner.

— Si vous désirez me parler, répondit Bel-Kadi, vous
pouvez le faire, car je suis bien réellement seul ici, et
nul ne peut nous entendre. Mais hâtez-vous, car on
peut venir, et si on vous surprenait...

Meryem sourit; au tremblement de la voix de Bel-
Kadi, elle avait deviné son émotion; l'espoir était entré
dans son cœur.

— Oh!... je ne crains rien, répondit-elle aussitôt;
mais, si je redoute la présence d'un Tolba indiscret, c'est
uniquement pour vous.

— Pour moi!

— Sans doute, car j'ai à vous faire une proposition
qui ne doit être entendue que de vous seul.

— Qu'est-ce donc?

— Il s'agit de notre amour, Bel-Kadi, et je viens
vous demander si vous m'aimez encore.

— Que dites-vous?...

Bel-Kadi se prit à trembler; à travers l'ombre, Me-
ryem vit son regard étinceler.

— Si je vous aime! reprit bientôt le jeune Kabyle;
est-ce donc pour vous jouer encore de moi que vous
êtes venue me trouver?... Oui, je vous ai aimée, Me-
ryem, comme un insensé, avec oubli, avec enivrement;
mais vous avez indignement trahi la confiance que j'avais
mise en vous, et cet amour, que j'aurais payé de tout
mon sang, vous l'avez donné à un autre!

Meryem mit sa main dans celle du Kabyle.

— Bel-Kadi, lui dit-elle d'une voix franche, voulez-
vous que demain je sois votre femme?

— Vous! s'écria Bel-Kadi.

— Répondez.

— Mais c'est une nouvelle ruse...

— Le voulez-vous?

Le jeune homme passa sa main rapide sur son front
brûlant.

— Si je le veux! répondit-il avec effort; oh! tenez,
ne me trompez pas, Meryem! je vous aime, vous le sa-
vez, et, j'en suis sûr, c'est un marché que vous venez
me proposer.

— Peut-être... dit Meryem.

— Vous voulez que je vous aide à sauver l'un des pri-
sonniers.

tes personnes quelconques de fondre aucune espèce de monnaie d'or ou d'argent ayant cours dans le royaume, et de faire aucune fonte nuitamment ou à des heures indues, à peine d'être poursuivis extraordinairement.

» Avant le Code pénal du 25 septembre 1791, les peines prononcées pour contravention aux ordonnances sus-rappelées étaient : pour la fonte des espèces, les galères à perpétuité; pour l'achat et la vente au-dessus du cours légal, la confiscation et 3,000 livres d'amende.

» Le Code pénal du 25 septembre 1791 ayant, dans son article dernier, établi que tous les faits qualifiés crimes avant sa promulgation et auxquels il n'avait pas maintenu cette qualification seraient punis correctionnellement, la fonte des monnaies n'est plus aujourd'hui qu'un délit passible de peines correctionnelles. Quand à l'achat au-dessus du cours, qui était un délit avant 1791, il a conservé ce caractère, et l'ancienne peine de 3,000 livres est toujours applicable. »

Constatons, tout d'abord, que les arrivages de bâtiments, chargés de céréales, se succèdent à Marseille, sans interruption; leur nombre est devenu si considérable que les ports en sont encombrés. Cette abondance de marchandise dont l'emmagasinage sur place devient à peu près impossible, coïncidant avec la difficulté des escomptes et des prêts sur consignation, doit infailliblement provoquer la baisse des cours et l'écoulement, vers l'intérieur, des quantités de froment que les détenteurs avaient conservées jusqu'ici, dans l'espoir de réaliser à des conditions de plus en plus favorables. L'opinion que les envois de la Russie méridionale allaient bientôt cesser ou s'amoindrir sensiblement, avaient encouragé les négociants de Marseille à maintenir leurs prétentions, mais cette opinion qui, par ricochet, influait sur les cours à la halle de Paris, étant journellement démentie par les faits, il faudra bien accepter la situation vraie avec toutes ses conséquences. Déjà commencent à fléchir les cours sur les places du Midi par suite de la présence des blés exotiques sur ces marchés. Or, quand il sera bien établi que le déficit de la récolte, dans le Midi, est comblé et au-delà, par les importations, nous ne savons pas trop quels arguments on pourra alléguer en faveur du maintien des prix sur les marchés du centre et de l'intérieur.

Les considérations que nous venons d'émettre sont d'ailleurs justifiées, dès aujourd'hui, par la physionomie de la place de Paris et des marchés du département. — Havas.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Depuis l'affaire du 24 septembre où les deux divisions du corps expéditionnaire se sont donné la main chez les Beni-Koufi, chacune d'elles, dans le but de peser plus fortement sur le pays et d'obtenir plus promptement la soumission des Guetchoulas, a agi séparément au milieu des diverses fractions de cette grande et forte tribu.

Le 28, la division Renault, avec M. le maréchal,

gouverneur-général, quitta le territoire des Beni-Ismaïl et alla s'établir à Bou-Hacen, sous les Beni-Bou-Addou, la plus orientale de toutes ces fractions.

Une immense et magnifique forêt d'oliviers couvre, en grande partie, la plaine qui s'étend entre le camp de Bouzigza et Bou-Hacen, dominée, au sud, par les montagnes des Beni-Mendès, et par celles des Mechtras, au nord.

La colonne la traversa sans rencontrer l'ennemi. Cependant, au moment où elle débouchait sur un terrain moins couvert, elle aperçut, sur la droite, un grand nombre de Kabyles embusqués dans un champ de figuiers, et résolu, sans doute à contrarier sa marche en engageant le feu avec les flanqueurs.

Leur projet ne tarda pas à être déjoué. M. le maréchal, qui marchait en tête avec le 1^{er} régiment de chasseurs, ordonna au colonel Fénélon, dès qu'il les eut reconnus, de faire tête de colonne à droite et de pousser sur eux une charge à fond.

Surpris par ce rapide mouvement, les Kabyles eurent à peine le temps de décharger leurs armes. En un instant, ceux qui s'étaient trop approchés de la colonne se virent dépassés, sabrés ou fusillés par nos braves chasseurs. Les autres, grâce à la proximité de la montagne et à la difficulté d'un terrain planté d'arbres, hérissé de cailloux et de rochers et coupé çà et là de murs de clôture en pierres sèches, purent seuls, par une course prodigieuse, arriver en lieu de sûreté. Leurs pertes furent considérables. Tandis que nos chasseurs rejoignaient la colonne, sans qu'un seul osât les poursuivre et n'ayant eu qu'un tué et quatre blessés, une cinquantaine de cadavres Kabyles gisaient abandonnés sur le lieu du combat.

Le lendemain, 4 bataillons, sous les ordres du général de Ligny, partirent du camp de Bou-Hacen et pénétrèrent dans la montagne des Bougheddane. Les positions ennemies furent enlevées avec un remarquable entrain, plusieurs villages brûlés ou détruits, et cette opération, vigoureusement conduite, ne nous coûta que deux blessés.

Le 30, les Beni-Bou-Addou, qui, malgré les pertes subies par leurs voisins, n'avaient fait encore aucune démarche pour obtenir l'aman, furent l'objet d'une nouvelle sortie de nos troupes.

Le général Renault, chargé d'avoir raison de leur opiniâtreté, marcha contre eux à la tête de 5 bataillons. Après avoir pénétré sur leur territoire et les avoir précipités dans les ravins, il procéda à l'incendie des villages et à la destruction des figuiers.

Pendant que s'accomplissait ce juste châtimement, M. le maréchal, avec la cavalerie et le goum, poussa une reconnaissance jusqu'à l'Oued des Bouchennacha. Ce ne fut qu'à son retour que la retraite commença.

Le pays des Beni-Bou-Addou offre, du côté de l'orient, des pentes boisées, rocheuses et abruptes dont nous occupions les sommets. Un grand nombre de Kabyles s'étaient embusqués dans les accidents de ces pentes, attendant le signal de la retraite pour tomber sur nos soldats, avec tout l'acharnement qu'on leur connaît, pendant que s'exécute cette difficile et délicate opération.

Les bonnes dispositions prises par le général Renault et par les généraux de brigade de Ligny et de Linières les empêchèrent d'approcher de trop près nos derniers échelons, de sorte que la retraite s'opéra en très-bon ordre et sans pertes sensibles de notre part. Nous eûmes dans cette journée un homme tué et dix-huit blessés, dont deux officiers. L'ennemi compte une vingtaine de morts et beaucoup de blessés.

Pendant ce temps, la colonne du général Yusuf est restée constamment sur le haut des montagnes. Elle a séjourné chez les Beni-Koufi et chez les Beni-Mendès où elle est encore, pesant sur le pays et hâtant l'heure des soumissions. Du reste, ces soumissions arrivent maintenant de toutes parts. Toutes les fractions des Guetchoulas, battues successivement sur leur territoire qu'elles croyaient inaccessible à nos troupes, ont demandé grâce ou sont en pourparlers pour obtenir l'aman.

Le châtimement sévère qui les a frappés a porté ses fruits, non-seulement chez elles, mais encore chez les tribus environnantes. Les Mechtras, les Isil-ou-Moula, les Cheurfa-Irlikien et les Bouchennacha, effrayés de la vigueur de la répression, ont jugé prudent de ne pas s'exposer à nos coups. Ils se sont déjà présentés devant M. le maréchal et ont accepté, sans mot dire, toutes les conditions qui leur ont été imposées. (Moniteur algérien.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856. (Suite.)

Les travaux qui restent à faire dans le département de Maine-et-Loire pour l'amélioration des rivières de la Mayenne et de la Sarthe, ont pris, cette année, un accroissement considérable : 117,903 fr. 50 c. ont déjà été dépensés; 35,000 fr. restent encore à employer, c'est plus du double des années précédentes.

Toutes les écluses de la Sarthe, dans Maine-et-Loire, sont achevées; les seuls travaux complémentaires à exécuter sont la destruction du barrage du Porage, la consolidation et le dérasement des barrages conservés.

Sur la Mayenne, les travaux sont moins avancés. Des sept écluses qui doivent être construites dans ce département, quatre seulement ont pu être livrées à la navigation; les trois autres seront prochainement exécutées.

La commission, en proposant de remercier M. le Préfet de cette communication, le prie de porter toute son attention sur le régime des eaux de ces deux rivières; il y a là des abus qui portent un grand préjudice à l'agriculture. Les déversoirs des barrages ne sont pas assez grands. Un autre membre insiste pour que le dérasement des anciens barrages ordonné à 1 mètre 65 centimètres au-dessus du busc de l'écluse, reçoive enfin son exécution, autrement les prairies restent converties en marais; il fait observer en outre que les réparations aux anciens barrages, qui ne peuvent avoir lieu qu'au moyen des écourtes, se font toujours trop tard. Les eaux qui viennent ensuite en abondance détrui-

Vers le milieu de la journée, de nouvelles indications parvinrent aux Kabyles: il y avait deux heures à peine que Meryem et ses compagnons avaient été vus longeant un petit village des environs; ils s'étaient arrêtés au bord d'une petite source pour s'y désaltérer, et avaient continué leur route vers l'Est.

Mohammed accueillit avec joie ces renseignements; les Tolbas connaissaient tous les défilés du pays, et, d'après ce qu'ils venaient d'apprendre, les fugitifs devaient se trouver pris entre deux feux: ils n'avaient pour leur échapper qu'un défilé, lequel était précisément défendu en tout temps par des hommes dévoués à la zaouïa.

On se remit en marche.

Le chemin était devenu plus difficile; ils avaient à traverser la partie montueuse du pays; ce n'était partout que ravins et précipices; une nature abrupte et sauvage, sans végétation aucune; des sentiers à peine praticables, tracés aux flancs des rochers, et bordés d'abîmes d'un aspect sinistre. Les Tolbas étaient montés sur des mulets habitués à de pareils trajets, mais les autres hommes étaient à pied et n'avançaient que péniblement. Toutefois ils avaient la certitude d'atteindre prochainement le but de leur voyage, et cet espoir les aidait à en supporter gaiement les fatigues.

Le soir les surprit au pied d'une montagne très-élevée, dont le sommet dominait les environs à une grande distance, et vers le milieu de laquelle s'ouvrait une grotte profonde: cette grotte avait servi autrefois de refuge aux

— Quand cela serait ?

— Henry... n'est-ce pas ?

— Henry et les autres.

— Ah! vous le voyez bien que j'avais raison !

— Bel-Kadi, répéta Meryem, voulez-vous que demain je sois votre femme ?

Le Kabyle se tordit avec violence sous l'insistance de cette proposition, et frappa le sol de son pied impatient. Il ne demandait qu'à croire à la sincérité de Meryem, et cependant, malgré lui, le doute déchirait son cœur et creusait un pli profond sur son front.

— Eh bien, soit ! dit-il en faisant un suprême effort sur lui-même; il se peut, Meryem, que vous me trompiez encore, il se peut que je me laisse abuser de nouveau par cet amour aveugle et fatal que vous m'avez inspiré, mais il ne sera pas dit que je vous aurai repoussée quand vous venez de vous-même m'offrir d'être ma femme. Dites, maintenant, que voulez-vous que je fasse ?

— Pouvez-vous sauver les prisonniers ? demanda Meryem dont un éclair sillonna le regard.

— Tous ?

— Tous.

— Mais ils seront repris avant d'avoir gagné le cercle de Bongie.

— Nous leur servirons de guides.

— C'est un jeu dangereux que nous jouons là, Meryem.

— Qu'importe ! fit cette dernière, auriez-vous peur, Bel-Kadi ?

— Moi !

— Vous hésitez cependant.

— A mon tour, c'est pour vous que je tremble.

— Eh bien, moi, Bel-Kadi, je partirai quand vous voudrez.

— Alors, que ce soit donc de suite; car, avant quelques heures, leur fuite sera non-seulement dangereuse, mais impossible.

Comment s'y prit Bel-Kadi, c'est ce qu'il nous semble bien inutile de rechercher. L'amour a le génie de la ruse, et Bel-Kadi aimait Meryem. La récompense était trop belle pour qu'il la laissât perdre, et il fit si bien, que, vers le matin, quand les Tolbas se rendirent avec Mohammed à la salle où avaient été enfermés les prisonniers, ils la trouvèrent vide et les prisonniers partis.

Mohammed et les Tolbas demeurèrent stupéfaits à cette vue, et un même sentiment de colère souleva leur poitrine. Cependant, si les prisonniers avaient fui, il était évident qu'ils ne devaient pas être loin, et, avec un peu de célérité, on pouvait facilement les atteindre. Ce qui semblait le plus extraordinaire dans tout cela, c'était certainement la disparition de Bel-Kadi; et, après bien des suppositions, les Tolbas se persuadèrent que le fiancé de Meryem avait été victime de sa vigilance et que les fugitifs l'avaient obligé à les accompagner, ou même qu'ils l'avaient tué.

On partit sans hésiter, et, dès les premiers moments, des renseignements nombreux leur parvinrent qui servirent à diriger leur marche.

sent les travaux exécutés, au grand détriment des propriétaires de moulins qui doivent en supporter les frais.

M. le Préfet répond que la tardiveté des écoures, dans ces derniers temps, ne doit être attribuée qu'à la situation des subsistances; les usiniers réclament contre toute interruption dans le mois d'août, où il est si important de ne pas appauvrir le marché des farines, mais qu'il sera tenu compte de ces observations et les dérasements seront complètement exécutés.

Le Conseil donne acte de cette communication, et remercie M. le Préfet.

Deux demandes concernant l'établissement de foires ou marchés, sont soumises au Conseil. La première émane du Conseil municipal de la Poitevinière, arrondissement de Beaupreau, qui désire la création, à son profit, d'un marché hebdomadaire de denrées à tenir le mardi.

La chambre consultative d'agriculture, le conseil d'arrondissement, M. le sous-préfet de Beaupreau, 41 conseils municipaux appuient cette demande, qui a pour objet la satisfaction d'un besoin réel d'une commune populeuse.

Le Conseil général accueille la demande de la commune de la Poitevinière.

La seconde demande a été formée par la commune de Durtal, arrondissement de Bangé, qui possède déjà quatre foires; elle a pour objet l'établissement d'une cinquième foire à la fin de janvier, ou au commencement de février.

La demande n'étant pas suffisamment instruite, le Conseil ajourne.

MM. Caternault, Fouré, Matignon et Comp., de Cholet, ayant entrepris de donner par l'association une grande extension à leurs filatures de lin et étoupes, établies à Cholet, Mortagne-sur-Sèvres et La Rochelle, demandent que le Conseil général veuille bien exprimer un témoignage de sympathie et d'intérêt pour leur entreprise.

La quatrième commission propose d'accueillir cette demande, mais le Conseil général, considérant qu'il ne peut être appelé à se prononcer que sur des questions où l'intérêt public est essentiellement prédominant, tout en reconnaissant les avantages qu'une telle entreprise peut produire, et l'intérêt qu'elle peut mériter, dit qu'il n'y a pas lieu de se prononcer.

Le sieur Haussmann, ayant conçu l'idée d'une société d'assurances mutuelles à primes fixes contre les inondations, demande l'appui moral et matériel du Conseil général en faveur de cette institution nouvelle.

Le Conseil décide qu'il n'y a lieu d'accorder à une entreprise aussi aventureuse, ni l'appui matériel ni l'appui moral demandés.

Il résulte du compte d'administration de l'école normale primaire d'Angers, pour 1855, mis sous les yeux du Conseil, que la recette a été de 11,509 fr., la dépense de 12,271 fr. 99 c., d'où résulte un déficit de 762 fr. 99 c. Ce déficit est expliqué par la cherté des subsistances. Le compte est convenablement établi et donne toute justification suffisante.

Le Conseil donne acte de la communication et approuve le compte présenté.

Un rapporteur de la première commission soumet au Conseil le projet de budget de l'instruction primaire pour l'année 1857, dont les crédits sont portés à la cinquième section du projet présenté par M. le Préfet, s'élevant à 79,475 fr. 65 c.

Un membre du Conseil demande que la somme de 1,000 fr. portée à l'art. 14, pour traitement du commis de M. l'Inspecteur d'Académie, soit retranchée; il a été reconnu à la dernière session que le traitement du commis de M. l'Inspecteur d'Académie n'était pas une dépense départementale, et déjà le Conseil général a refusé formellement de prendre une pareille dépense à sa charge.

M. le Préfet répond qu'il n'y a aucuns fonds pour cette destination inscrits au budget de l'instruction publique; que M. le Ministre invite les conseils généraux à décider si facultativement ils veulent donner une allocation à titre d'indemnité jusqu'à ce que cette situation, qui ne peut rester longtemps en suspens, soit enfin réglée; il fait ressortir l'impossibilité de laisser M. l'Inspecteur, dont la correspondance est considérable, sans aucun employé, et il insiste pour que le Conseil accorde une allocation.

Le Conseil refuse toute allocation à titre de traitement, mais vote une somme de 1,000 fr. comme indemnité temporaire, cette somme devant rester libre, si, au cours de 1857, il était pourvu au paiement de l'employée sur les fonds de l'instruction publique.

Le Conseil arrête ainsi qu'il suit, tant en recettes qu'en dépenses, le budget de l'instruction publique pour 1857.

RESSOURCES.

Reste disponible de 1855.	3,310 f. 13 c.
Centimes votés en exécution de la loi du 15 mars 1850.	76,165 52
Total.	79,475 65

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires de l'école normale ou des élèves-maîtres stagiaires.	16,013 99
Menues dépenses et frais d'impression de la commission d'examen et des réunions trimestrielles des délégués cantonnaux.	250 00
Complément des dépenses ordinaires des écoles primaires communales.	36,700 00
Subvention aux communes pour achat et renouvellement du matériel et du mobilier des écoles.	2,000 00
Subvention aux communes pour acquisitions, constructions et réparations de maisons d'école.	14,012 65
Acquisition, construction et réparations extraordinaires des bâtiments de l'école normale.	100 00
Achat de mobilier pour l'école normale.	50 00
Achat de livres ou d'instruments pour l'école normale.	50 00
Indemnité aux instituteurs pour	

assister à des conférences religieuses et pédagogiques.	900 00
Secours à des instituteurs en exercice et à d'anciens instituteurs ou veuves d'instituteurs.	2,000 00
Allocation pour les cours normaux préparatoires aux fonctions d'institutrices.	1,000 00
Subvention pour l'établissement et l'entretien des écoles de filles.	1,500 00
Subvention pour l'établissement et l'entretien des salles d'asile.	2,000 00
Allocation pour augmenter les ressources des agents de l'inspection primaire.	1,200 00
Frais généraux d'impression pour le service de l'instruction primaire.	400 00
Secours pour trousseaux aux élèves.	300 00
Indemnité temporaire au commis de l'inspecteur d'Académie.	1,000 00
Total des dépenses.	79,475 56

(La suite au prochain numéro.)

FAITS DIVERS.

On vient de faire en Piémont l'essai, pour les armées, d'un fourgon-cuisine qui semble présenter d'utiles avantages. Il peut servir à un bataillon entier et fournir mille soupes par jour. L'appareil est conçu de façon à ce que les hommes de cuisine puissent travailler pendant les marches de jour et de nuit, ce qui est d'une très-grande importance, parce que le soldat, dès qu'il s'arrête, épuisé par la fatigue, peut prendre aussitôt sa nourriture.

Le maréchal de Saxe, qui comprenait si bien tous les détails de la guerre, avait eu l'idée d'un fourgon de ce genre; mais, d'après son plan, chaque compagnie devait en posséder un, et cela aurait compliqué le matériel roulant d'une manière exagérée. Le système dont il s'agit a été jugé meilleur et plus praticable. Le mode d'attelage est simple et chaque fourgon peut se démonter, afin d'être embarqué au besoin pour servir aux expéditions d'outre-mer.

Les renseignements qui nous sont fournis sur cet appareil ne sont pas assez complets pour nous permettre d'apprécier quel rapport il peut avoir avec un système analogue, produit à l'Exposition universelle de Paris, et qui s'appliquait à la fois à la fabrication et à la cuisson du pain, ainsi qu'à la préparation des aliments d'un bataillon en campagne. Il est à présumer, d'après les éloges donnés au mode mis en essai dans l'armée piémontaise, que ce dernier satisfait aux objections dont le précédent avait été l'objet.

(Moniteur de l'Armée.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 12 octobre. — « Aujourd'hui, tous les ministres ont présenté leur démission à la Reine, qui l'a acceptée.
Sa Majesté a nommé le maréchal Narvaez président du conseil.
Londres, samedi. — Le *Gladiator* est parti de Trieste pour Naples. — Havas.

faux monnayeurs, dont cette partie du pays était infestée avant la conquête de l'Algérie par les Français; près de cette montagne se trouvait le défilé, et, selon toute probabilité, les fugitifs ne devaient pas être éloignés, si même ils ne s'étaient pas réfugiés dans la grotte.

Mohammed et ses hommes s'arrêtèrent, et l'on tint conseil sur ce que l'on devait faire.

Mohammed était d'avis que l'on se rendit à la grotte sur-le-champ.

— De deux choses l'une, disait-il : ou les chrétiens y sont, et nous les tenons, ou ils n'y sont pas, et nous pouvons y passer convenablement la nuit.

— Oui, disait à son tour le cheikh, et, pendant que nous monterons à la grotte, ils profiteront de l'obscurité de la nuit, prendront un autre chemin et nous échapperont en gagnant les montagnes voisines.

— Que faut-il donc faire? insista Mohammed.

— Je pense, répondit le cheikh, qu'il est plus convenable d'attendre le jour et de faire occuper provisoirement par nos hommes les seuls passages par lesquels on peut descendre de la grotte.

Malgré l'insistance de Mohammed, l'avis du cheikh, appuyé par les Tolbas, prévalut, et l'on plaça aussitôt des sentinelles tout autour de la montagne. — Cela fait, ce qui restait d'hommes disponibles choisit un lieu abrité pour la nuit, et les plus fatigués se livrèrent au repos.

Pendant que ces préparatifs hostiles s'effectuaient au pied du Djebel, les hôtes de la grotte se trouvaient dans

une perplexité qui se comprend facilement. — Meryem et ses amis s'y étaient en effet réfugiés, après avoir vainement tenté de franchir, le matin, le défilé qui devait leur donner accès dans la tribu amie des Mzaïas; l'arrivée de Mohammed, qu'ils avaient vu approcher de loin, leur avait enlevé le dernier espoir qu'ils nourrissaient encore.

Bel-Kadi s'était assis au fond de la grotte, et gardait un sombre silence.

— Nous sommes pincés!... dit le sergent avec un mouvement de lèvres comique.

— Mais il faut nous défendre!... s'écria Henry qui essayait de rassurer Blanche.

— Pardieu! repartit Simonnet.

— Ne sommes-nous pas armés? objecta Polyte.

— Et bien armés, même; ils sont dix, nous en tuons à peu près cinq, c'est quelque chose, mais il en restera autant... Qu'est-ce que nous ferons des autres?

Henry ne répondit pas; il avait cru sérieusement à la liberté, et il lui en coûtait beaucoup d'y renoncer, surtout maintenant qu'il avait retrouvé Blanche. Il aimait mieux mourir que de tomber une seconde fois entre les mains des Kabyles.

— Et moi aussi! repartit le sergent; mais il ne suffit pas de mourir, il faut encore essayer de sortir à notre honneur de cette lutte que nous allons engager.

— Mais comment cela?

— C'est ce que nous allons voir.

— Simonnet examina alors avec un soin minutieux

l'intérieur et l'extérieur de la grotte; Henry et Blanche le suivaient, attentifs et curieux, et, quand il rentra, ils l'interrogèrent avidement.

— J'ai peut-être trouvé, dit Simonnet.

— Sérieusement?...

— Sérieusement.... Nous possédons des vivres en quantité suffisante pour aller cinq jours; en outre, et grâce à notre ami Samuel, nous avons assez de poudre pour une escouade; nous pouvons donc soutenir un siège avec quelque chance de succès.

— Un siège!... fit Blanche.

— Oh! fameux!... dit Polyte.

— Cette grotte est solide, poursuivit le sergent, la seule entrée par laquelle on puisse y pénétrer à tout au plus quatre pieds d'ouverture, il est donc facile de la boucher.

— C'est cela...

— Une fois cette opération faite, nous sommes abrités, nous ne craignons aucune balle, et, de plus, nous tirons à coup sûr; tout ce qui se présente est abattu impitoyablement, et, ma foi, en cinq jours il se passera peut-être bien des choses... Cela vous va-t-il?

— C'est-à-dire qu'on dirait que c'est fait pour nous, répondit Polyte.

— Eh bien commençons...

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 11 OCTOBRE.

5 p. 0/0 hausse 35 cent. — Fermé à 67 45
4 1/2 p. 0/0 hausse 5 cent. — Fermé à 90 85.

BOURSE DU 13 OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 65 cent. — Fermé à 66 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 90 75

Marché de Saumur du 11 Octobre.

Froment (hec. de 77 k.)	27 89	Graine de luzerne.	75 —
2 ^e qualité, de 74 k.	26 80	— de colza . . .	29 —
Seigle	48 80	— de lin	27 —
Orge	45 60	Amandes en coques	—
Avoine (entrée) . . .	9 15	(l'hectolitre) . . .	—
Fèves	16 80	— cassées (50 k.)	120 —
Pois blancs	38 —	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges	34 —	compris le fût,	—

verts.	—	1 ^{er} choix 1855.	—
Cire jaune (50 kil)	160 —	2 ^e —	110 —
Huile de noix ordin.	110 —	3 ^e —	100 —
— de chenevis . . .	60 —	de Chinon . . .	110 —
— de lin	60 —	de Bourgueil . .	120 —
Paille hors barrière.	52 65	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1855. id	100 34	1 ^{re} qualité 1855	—
Luzerne	93 38	2 ^e —	90 —
Graine de trèfle . . .	—	3 ^e —	80 —

Etude de M^e PLANTON, notaire à Vihiers.

BIENS

APPARTENANT AUX HOSPICES DE SAUMUR

A VENDRE

Par Adjudication,

Par le ministère de M^e PLANTON, notaire à Vihiers.

DÉSIGNATION :

Commune de Montilliers.

1^o Une pièce de terre, nommée le Chantonnet ou les Mauliens, contenant soixante-un ares cinquante centiares, joignant M. Gelineau de trois côtés, n^o 15, section E du plan cadastral.

2^o Un morceau de vigne, aux Noues-Bodin, contenant quarante-trois ares, porté au n^o 64, section A, joignant au nord M. Gelineau, au sud-est M. Martin, et d'autre côté M. Lusseau.

3^o Un morceau de vigne, nommé le Plantis, contenant cinquante-sept ares, porté au n^o 12, section B, joignant les enfants Liénard, Jolivet, Jouirs et un sentier.

4^o Une pièce de terre labourable, nommée la Grande-Breil, contenant vingt-cinq ares cinquante centiares, portée au n^o 25, section B, joignant d'un côté M. Merceron, et des autres parts MM. les héritiers d'Argenté.

4^o Une pièce de terre, nommée la Maison-Blanche ou la Varennes, contenant vingt ares quarante centiares, portée au n^o 12, section B du plan, joignant un chemin et les propriétés de M. de Contades.

Commune de la Salle-de-Vihiers.

1^o Une pièce de terre, nommée les Fontenelles, contenant deux hectares trente-cinq ares, portée au n^o 1^{er}, section B du plan cadastral, joignant d'un côté M. le Curé de la Salle, au levant MM. Boucheron, Godin et autres, et d'autres côtés des chemins.

2^o Un pré, nommé le pré de Pierre, contenant quarante-six ares, porté au n^o 15, section B du plan, joignant au nord M. Laumonier, à l'est M. Dureau, à l'ouest le n^o 16 et au sud le n^o 18 du plan cadastral.

3^o Un morceau de terre labourable, nommé le Grand-Pressoir-du-Bas, contenant un hectare dix ares, porté au n^o 16, section B du plan, joignant au nord et à l'ouest M. Gontard, à l'est M. Laumonier, au sud le n^o 18 du plan.

4^o Un morceau de terre labourable, nommé le Grand-Pressoir, contenant un hectare quinze ares, porté au n^o 17, section B du plan, joignant à l'est M. Gontard, au nord le n^o 16, au sud le n^o 21 du plan.

5^o Un morceau de terre labourable, nommé le Petit-Pressoir, contenant quatre-vingt-quatorze ares, porté au n^o 18 de la section B, joignant au nord le n^o 15, à l'est M. Dureau, au sud le même, et à l'ouest le n^o 17.

6^o Une pièce terre labourable, nommée les Quatorze Boisselées, contenant quatre-vingt-six ares soixante-dix centiares, portée au n^o 20, section B, du plan cadastral, joignant au nord la route de Vihiers à Nantes, à l'est M. Dureau, à l'ouest M. Gontard, et au sud un vieux chemin.

7^o Une pièce de terre, nommée le Champ-Carré, contenant un hectare quarante-deux ares, portée au numéro 21, section B du plan, joignant à l'est

M. Dureau, au sud le n^o 22, à l'ouest M. Gontard, et au nord le n^o 17.

8^o Une pièce de terre labourable, nommée le Petit-Champ, contenant cinquante-cinq ares treize centiares, portée au n^o 22, section B, joignant au nord le n^o 21 et M. Dureau, à l'est le même, au sud la grande route de Vihiers à Nantes, à l'ouest M. Gontard.

9^o Un pré, nommé le pré de la Chapelle, avec un chemin y conduisant, contenant un hectare quarante-neuf ares, porté aux n^{os} 15 et 22, section B du plan, joignant au nord M. Dubois, à l'est M. Dureau, au sud M. le Curé de la Salle, et à l'ouest M. Dubois.

10^o Et une pièce de terre labourable, nommée le Champ-de-la-Glacière, contenant cinquante-quatre ares soixante-trois centiares, portée au n^o 11, section C du plan cadastral joignant au sud la grande route, et des autres côtés M. le Curé de la Salle.

L'adjudication de ces biens aura lieu, savoir : 1^o pour les biens situés commune de Montilliers, à la Mairie de cette même commune, le dimanche 16 novembre 1856, à midi;

2^o Pour ceux situés commune de la Salle, à la Mairie de cette même commune, le lundi 17 novembre 1856, également à midi.

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, audit M^e PLANTON, notaire. (608)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au Château de Brézé,

Le dimanche 2 novembre 1856, à 2 heures après midi,

BEAUX CHÊNES,

PEUPLIERS ET BOUILLARDS,

Dependant de la terre de Brézé,

ET LES

COUPES DE BOIS-TAILLIS,

CI-APRÈS DÉSIGNÉES :

1^o La coupe de la Haute-Grève, située commune de Brézé, contenant 9 hectares 6 ares 1 centiare;

2^o La coupe de la Cossonnière, située commune de Chacé, contenant 1 hectare 96 ares 12 centiares;

3^o Deux petites coupes de bois, chênes et sapins, situées à Danieau, commune d'Épieds, contenant ensemble environ 2 hectares;

4^o La coupe de la Fosse-de-Bournée, située commune de Brézé, contenant 14 hectares 3 ares 45 centiares;

5^o La coupe des Potirons, située commune de Brézé, contenant 10 hectares 79 ares 66 centiares;

6^o Cent quatre-vingt-deux peupliers numérotés et marqués au chiffre D. B., situés autour de la pièce de terre, nommée Marais-de-Lalan, commune de Brézé;

7^o Cent quatre peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés autour du Grand-Marais et du Grand-Pré d'Asnières, commune de Brézé et d'Épieds;

8^o Cent deux chênes et bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Las, commune de Brézé;

9^o Cent quatre-vingts pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans les coupes du Bois-

Boucher, et de l'Ormeau-des-Tailles, commune de Saint-Cyr.

S'adresser, pour voir ces différents ventes, au garde de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur. (609)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ADJUDICATION

de

FOIN, LUZERNE, PAILLE ET AVOINE.

Le samedi 25 octobre 1856, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de Foin, Luzerne, Paille et Avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue de Bordeaux, n^o 2), où le public sera admis à en prendre connaissance. (610)

Le s^r BAIGE, paveur, fait savoir que toutes les personnes qui auront du pavage à faire dans toutes les dimensions, pourront s'adresser à lui, rue Saint-Nicolas, n^o 70 bis.

À CÉDER

DE SUITE

Pour cause de départ,

UN FONDS D'ÉBÉNISTERIE ET DE REVENDEUR.

S'adresser à M. CHARNOD-PIVOTEAU, rue du Portail-Louis. (604)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

VIN ANTI-GOUTTEUX & ANTI-RHUMATISME
ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 1855
(DE COLCHIQUE DU CODEX)
DE A. D'ANDURAN MÉDECIN PH^{EN}
SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME. DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTÉE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.
PRIX DU FLACON 10 F^{CS}
DU MÊME AUTEUR
EMPLÂTRE DIAPALME A L'ACONIT CAMPRE
CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE. LA COQUELUCHE ETC. LE RHUMATISME. LE LOMBAGO LE TORTICOLIS ETC.
PRIX DU ROULEAU 1 F²⁵

depôts : à Saumur, chez M. FERDIAU, ph.; à Cholet, chez M. ENON, ph.; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph. (605)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Après faillite.

Le mercredi 15 octobre 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur, chez le s^r SAUCÈDE, boulanger et marchand à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, à la vente publique aux enchères des marchandises dont le détail suit, à la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite, savoir :

Sucre, cassonade, café, thé, chandelles, savon, bleu, vinaigre, bougies, riz, fils, cotons, aiguilles, laine, chaussons, bas, chaussures pour femmes, rubans et quantité d'autre mercerie, moulins à poivre et à café, étagères, etc., etc.
On paiera comptant, plus 5 %.

PERLES D'ÉTHER DU D^r CLERTAN.

MENTION HONORABLE, EXPOSITION 1855. — Ce nouveau moyen d'administrer l'Ether est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

En portant l'Ether directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse. — Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; à Beaufort, Moussu, ph.; à Châlons-sur-Loire, Gux, ph.; à Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSARD, ph.; à Cholet, Bontemps, ph.; à Saumur, BRIÈRE, ph.; à Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; à Doné-la-Fontaine, PELTIER, ph. (24)

NOUVEAU SERVICE D'OMNIBUS

Pour le Chemin de fer et à volonté,

ENTREPRISE SERGÉ,

Tenant l'hôtel de Londres, rue d'Orléans, 48, à Saumur.

On prend à domicile. — Avertir à l'avance.

Prix des Places, avec ou sans bagages, 50 centimes.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)